



Projet Intercommunal pour l'accès durable à l'Eau Potable et aux systèmes améliorés d'Hygiène et d'Assainissement dans les Collines (PIEPHA-C)

Une expérience originale d'intercommunalité dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement



Juillet 2016

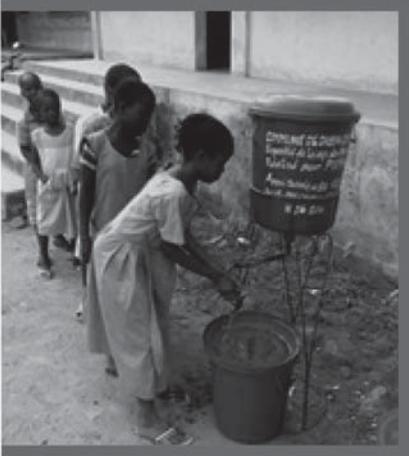


SNV SMART
DEVELOPMENT
WORKS



Projet Intercommunal pour l'accès durable à l'Eau Potable et aux systèmes améliorés d'Hygiène et d'Assainissement dans les Collines (PIEPHA-C)

Une expérience originale d'intercommunalité dans le secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement



Juillet 2016

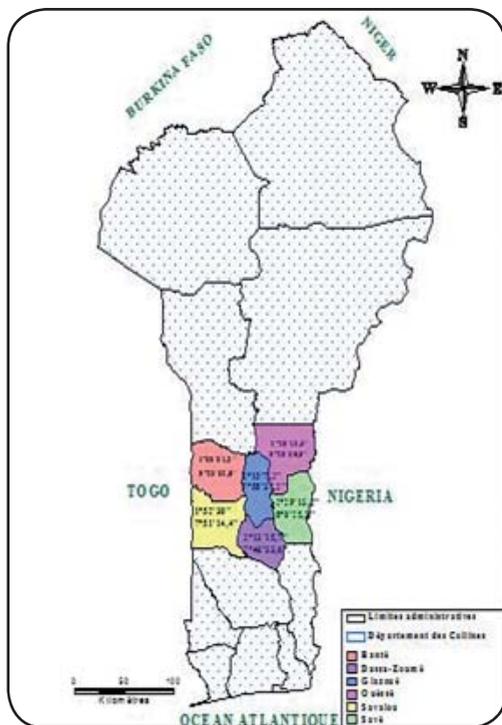
ABREVIATIONS

ACP	Afrique – Caraïbes - Pacifique
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AEV	Adduction d'Eau Villageoise
AFD	Agence Française de Développement
AAO	Avis d'Appel d'Offres
BPO	Budget Programme par Objectif
BTR	Bordereau de Transfert de Ressources
CCE	Comité Communal de l'Eau
CCEA	Comité Communal Eau et Assainissement
CDC-HAB	Coordination Départementale de la Composante Hygiène et Assainissement de Base (ex-SHAB)
CIDR	Centre International de Développement et de Recherche
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRP	Conseil Régional de Picardie
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
C/SAF	Chef Service Affaires Financières des Communes
C/SDLP	Chef Service Développement Local et Planification des Communes
C/SEA	Chef Service Eau et Assainissement des Communes
C/ST	Chef Service Technique des Communes
DGTCP	Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DLM	Dispositif de Lavage des Mains
EAA	Agence Intergouvernementale Panafricaine pour l'Eau et l'Assainissement pour l'Afrique
EcoSAN	Assainissement Ecologique
FED	Fonds Européen de Développement
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GIC	Groupement Intercommunal des Collines
GTDE	Groupe de Travail Décentralisation et Eau
GTDEA	Groupe de Travail Décentralisation Eau et Assainissement
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HAB	Hygiène et Assainissement de Base
IFU	Identifiant Fiscal Unique
ImS	Intermédiation Sociale
MdO	Maîtrise d'Ouvrage
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIREL	Projet d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau Locales
PEPAR	Projet d'appui à l'accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement environnemental en milieu Rural dans le contexte de la Décentralisation
PHAC	Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal
PIEPHA-C	Projet Intercommunal pour l'accès durable à l'Eau Potable et aux systèmes améliorés d'Hygiène et d'Assainissement dans les Collines
PNE	Partenariat National de l'Eau
PPEA	Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement
RF	Receveur des Finances
RIB	Relevé d'Identité Bancaire
RP	Receveur Percepteur
SARAR	Self-esteem Associative strengths Resourcefulness Action -Planning Responsibility
SEau	Service de l'Eau
SHAB	Service de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
SIS	Structure d'Intermédiation Sociale
SNV	Organisation Néerlandaise de Développement
STI/GIC	Service Technique Intercommunal du GIC
UCO/PIEPHA-C	Unité de Conduite Opérationnelle du PIEPHA-C
UE	Union Européenne

La région des Collines, zone d'intervention du PIPEHA-C

Le territoire du département des Collines constitue la région où l'intervention qui fait objet de ce partage d'expérience est menée. Elle est une circonscription administrative qui compte six (06) communes que sont: **Bantè, Dassa-Zoumé, Glazoué, Ouessè, Savalou et Savè**. Elle est située au centre du Bénin.

Depuis le démarrage de la décentralisation au Bénin en 2003, les communes ont le statut de collectivité décentralisée. Le contexte géographique du département des Collines est assez particulier. Les six (06) communes qui forment le département des Collines représentent un espace assez homogène et forme un ensemble historique et géographique suffisamment cohérent pour être appelé « un Territoire ».



Carte de localisation des Collines au Bénin

Les communes sont divisées en arrondissements composés de quartiers de ville ou villages. Le territoire des Collines couvre une superficie de 13 931 km², soit environ 12,30 % du territoire national du Bénin.

Contexte et genèse du PIEPHA-C

L'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV-Bénin), a historiquement développé son intervention dans le secteur de l'approvisionnement en Eau Potable, l'Hygiène et Assainissement. A l'avènement de la décentralisation au Bénin, l'organisation a revu sa stratégie d'intervention pour s'inscrire dans la vision de l'appui au développement communal par le renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale (privilégier le « faire faire » au lieu du « faire »). Au regard de la richesse de son expérience dans le secteur, elle a été impliquée par l'Ambassade Royale des Pays Bas près le Bénin dans la mise en œuvre du

premier Programme Ambassade Eau 1. Deux Communes du département des Collines (Ouessè et Savè) avaient été retenues pour le test d'une approche de mise en œuvre concertée des projets de réalisation des forages équipés de pompe à motricité humaine. Les résultats du test ont montré que, même sans une formalisation d'une intercommunalité, l'approche s'est révélée efficace et efficiente. La Coopération Néerlandaise à travers la première phase du Programme Pluriannuel d'appui au secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PPEA1) a intégré dans sa nouvelle zone d'intervention le département des Collines pour ce qui concerne le volet intermédiation sociale.

Dans la même période qui coïncide avec la première mandature des conseils communaux, le département des Collines a bénéficié d'un financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour la mise en œuvre d'un programme d'appui aux communes dans le secteur AEPHA (Janvier 2006 à Décembre 2009). Le programme a également eu pour finalité d'accompagner les communes dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage dans le sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP) en les amenant à se doter d'un Budget Programme par Objectif (BPO).

Le volet appui à la décentralisation du programme a été animé par le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) qui appuyait par ailleurs le Groupement Intercommunal des Collines (GIC) dans son programme de coopération décentralisée avec l'ex-Conseil Régional de Picardie (CRP) en France.

Le programme d'appui de l'AFD au sous-secteur de l'AEP dans les Collines a contribué à la mise en place de dispositifs de concertation / animation / mobilisation sociale communale – Comité Communal de l'Eau (CCE) devenu par la suite Comité Communal Eau et Assainissement - (CCEA) et intercommunale – Groupe de Travail Décentralisation et Eau (GTDE) qui s'est mué plus tard en Groupe de Travail Décentralisation Eau et Assainissement- (GTDEA), la mise en place d'un cadre communal et intercommunal d'entretien et de maintenance des ouvrages d'AEP (artisans réparateurs organisés en GIE, stocks communal et intercommunal de pièces de rechange). Le GTDEA qui est un creuset d'échange et de réflexion, a fortement contribué à alimenter les réflexions au niveau national particulièrement sur la question de la gestion et l'entretien des ouvrages d'approvisionnement en eau potable.

Le Groupement Intercommunal des Collines (GIC), en tant que creuset de promotion de l'intercommunalité dans les Collines mis en place depuis Août 2004 avec l'appui de la coopération décentralisée, ressentait le besoin d'une ouverture et d'une diversification de ses partenariats. Le

programme d'appui de l'AFD arrivant à échéance en Décembre 2009, n'offrait aucune perspective quant à la mise en œuvre des réalisations concrètes pour traduire dans l'opérationnel les planifications faites à travers les BPO. Afin de pérenniser les acquis des dispositifs organisationnels en place (CCEA et GTDEA), le CIDR de concert avec le GIC ont recherché un partenariat avec la SNV-Bénin en charge entre autres, du renforcement des capacités des structures d'intermédiation sociale du PPEA1 puisque la coopération Néerlandaise venait d'intégrer le département des Collines dans sa nouvelle zone d'intervention.

La SNV a été invitée à une session du GTDEA animée par le CIDR et le GIC dans les Collines en fin d'année 2009. La participation de la SNV à cette activité a permis de découvrir l'originalité des dispositifs d'animation mis en place dans le département des Collines au profit du sous-secteur de l'AEPHA, mais aussi la dynamique du dispositif intercommunal du GIC. Malheureusement, l'approche d'intervention du PPEA1 et ses lignes budgétaires n'offraient pas à la SNV une possibilité d'appuyer le GIC et ses Communes membres pour le financement des dispositifs des comités communaux eau et assainissement et du Groupe de Travail intercommunal Décentralisation Eau et Assainissement.

Quelques mois plus tard en 2010, dans le cadre du dixième FED d'appui au secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement dans les pays de l'ACP, l'Union Européenne (UE) a lancé un appel à projet dont les lignes directrices offraient à la SNV-Bénin la possibilité de se positionner comme demandeur. Les conditions de l'UE exigeant un cofinancement, et pour rester cohérente à son approche de renforcer la maîtrise d'ouvrage communale, la SNV a fait l'option de se constituer en consortium avec d'autres intervenants. Les risques de chevauchements ont été analysés et démontrés très minimes, car le seul programme alors en cours (PPEA 1) est prévu pour s'achever en 2011.

Depuis 2007, le Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût (CREPA-Bénin) devenu Agence pour l'Eau et l'Assainissement pour l'Afrique en 2011 (EAA-Bénin) a mené des recherches actions qui ont permis de mettre au point des options technologiques en matière d'assainissement adaptées aux zones de socle dont la durabilité sur les plans technique, socio-économique et environnemental est prouvée. Au regard des objectifs fixés par les lignes directrices de l'appel à projet, et eu égard à la faiblesse de son expérience en matière d'Hygiène et Assainissement de base, le choix de EAA comme partenaire par la SNV s'est avéré nécessaire pour la mise en œuvre du volet HAB. Ainsi, la synergie avec EAA a été recherchée.

Pour être en phase avec son approche d'intervention qu'est le renforcement de capacité en maîtrise d'ouvrage communale, il fallait rechercher comme autre partenaire les communes bénéficiaires du projet. Le temps imparti pour rédiger et déposer le projet étant réduit et pour maximiser les chances de réussite, la SNV a choisi de se baser sur les associations intercommunales existantes. Aussi a-t-elle diligenté une mission auprès des associations intercommunales actives sur le territoire national pour analyser les atouts et faiblesses de chaque organisation intercommunale et mesurer l'intérêt des acteurs qui l'animent. C'est à ce titre que le 10 Avril 2010, le Directeur Exécutif du GIC a accueilli ladite mission dans les Collines.

L'analyse des atouts, des faiblesses et de l'intérêt manifeste des acteurs rencontrés a donné favori le Groupement Intercommunal des Collines (GIC). C'est ainsi que le GIC a été retenu par la SNV comme premier partenaire stratégique.

Après le choix fait par la SNV, une deuxième mission conduite par les Conseillers Techniques du secteur AEPHA de la SNV a rencontré le Directeur Exécutif et les autres membres de l'équipe technique du GIC pour deux objectifs.

- ✓ faire une analyse croisée des lignes directrices de l'appel à projet pour en identifier les atouts des membres du consortium constitué pour une proposition de projet bien cohérent et pertinent ;
- ✓ examiner les modalités et dispositions pratiques pour rédiger le document de projet

Cette séance de travail a permis de tracer les grandes lignes du projet à monter (les données à collecter, les acteurs à rencontrer, les dispositifs à valoriser dont les CCE, le GTDE, le volet Intermédiation sociale du PPEA1 par la SNV, les moyens matériels, etc.). Elle a aussi permis de définir la démarche pour recueillir l'adhésion et la participation des communes au montage du projet à travers le GIC et ainsi que leur engagement pour la mobilisation du cofinancement. Afin de consolider l'esprit de solidarité prôné au sein du Groupement Intercommunal des Collines, il a été retenu le principe de traduire la spécificité de ce projet à travers sa dimension intercommunale.

Processus de concertation et de prise de décision avec les Maires des communes du département des Collines

Afin d'obtenir l'adhésion des communes au principe de participation en consortium à l'appel à projet et les modalités de mobilisation du cofinancement dans un esprit de solidarité intercommunale, une réunion interne au GIC a été initiée et organisée par le Président du Bureau Exécutif assisté du Directeur Exécutif et du représentant du service déconcentré de l'Etat en charge de la Composante Hygiène et Assainissement de Base des Collines (3 Mai 2010). Toutes les six (06) Communes sont représentées à cette réunion par les Maires. La concertation a abouti à un avis favorable et une prise de décision consensuelle. Il a été retenu de formaliser cette décision par une délibération de chaque conseil communal et un acte d'engagement signé du Maire précisant notamment la mobilisation des Quinze millions (15.000.000) de cofinancement par an pour les quatre (04) ans du projet. La réunion a fait l'objet d'un procès-verbal envoyé à chaque commune pour exploitation et accompagné d'un modèle de lettre d'engagement de cofinancement.

Délibération d'adhésion des conseils communaux au PIEPHA-C

Les Maires ont réuni avant les échéances fixées, leurs conseils communaux respectifs pour faire prendre la délibération. Deux Maires ont sollicité l'appui du service technique intercommunal du GIC et des conseillers de la SNV pour présenter le projet à leur conseil communal, tandis que les quatre autres se sont arrangés tout seul pour obtenir la délibération. Le Groupement Intercommunal des Collines (GIC), en tant que creuset de promotion de l'intercommunalité dans les Collines, a donc joué un rôle de facilitateur des concertations qui ont abouti à la formulation de l'action. Le projet a été formulé dans une logique qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'AEP et de l'opérationnalisation de la politique nationale d'hygiène et d'assainissement de base. Il est formulé aussi dans la logique de la continuité et de la pérennisation des acquis du programme d'appui de l'AFD au secteur de l'eau dans le département des Collines.

Concertation entre les chefs des services techniques communaux et ceux des services déconcentrés de l'Etat du secteur AEPHA

Au cours du processus d'initiation du projet, l'équipe de conseillers de la SNV en collaboration avec celle du STI/GIC ont eu des rencontres avec les chefs des services techniques communaux et des services déconcentrés de l'Etat du secteur AEPHA. Les chefs des services techniques communaux ont participé au choix des types d'ouvrages à réaliser et des localités d'intervention notamment en ce qui concerne les ouvrages complexes d'approvisionnement en eau potable : Adduction d'Eau Villageoise (AEV).

Les services déconcentrés de l'Etat du secteur AEPHA ont contribué au montage du projet surtout par la mise à disposition de la documentation nécessaire (rapports d'activités, rapports d'études, avant-projets détaillés des AEV à réaliser, etc.). Tout en mettant les communes au centre des actions en leur qualité de maîtres d'ouvrage, le projet a choisi comme point d'ancrage leur structure intercommunale qu'est le Groupement Intercommunal des Collines (GIC). Le projet a été formulé avec la participation active des partenaires locaux (GIC et EAA-Bénin).

Négociation et adhésion de EAA au PIEPHA-C en tant que deuxième partenaire de la SNV

Pendant que les concertations se faisaient avec les communes des Collines réunies au sein du GIC, une démarche parallèle a été engagée par la Direction Nationale de la SNV-Bénin en direction de la Représentation Nationale de EAA au Bénin en vue de sa participation au consortium. Fort des expériences satisfaisantes de collaboration pour l'exécution conjointe du projet AEPHA dans le passé, EAA n'a pas hésité à donner son accord. En effet, la SNV-Bénin a déjà exécuté en consortium avec EAA-Bénin, PNE et PROTOS, le PAGIREL¹ puis avec EAA et Plan International Bénin, le PEPAR², tous financés par l'Union Européenne (UE).

Ainsi, l'exécution du volet Hygiène et Assainissement de Base a été confiée à EAA-Bénin en raison de son expertise avérée dans ce sous-secteur. L'adhésion de EAA-Bénin au projet ainsi que les modalités de collaboration pour son exécution ont été formalisées avec la Direction Nationale de la SNV.

¹PAGIREL : Projet d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau Locales

²PEPAR : Projet d'appui à l'accès à l'Eau Potable et à l'Assainissement environnemental en milieu Rural dans le contexte de la Décentralisation

Formulation concertée et participative du PIEPHA-C sur fond de solidarité intercommunale

A partir de début Mai 2010, une équipe mixte constituée de deux (02) conseillers techniques Eau & Assainissement de la SNV et de trois (3) cadres du Service Technique Intercommunal du GIC y compris le Directeur Exécutif avait la lourde mission de rédiger la proposition de projet. Elle ne disposait que d'environ quatre (4) semaines pour le faire: une course effrénée contre la montre commença donc, la date limite de réception de la soumission par le siège de l'UE à Bruxelles étant impérativement fixée au 02 Juin 2010 (voir en annexe 1 le planning du processus de rédaction du projet). L'équipe technique a travaillé de jour comme de nuit en étroite collaboration aussi bien avec les services déconcentrés de l'Etat du secteur (SEau, SHAB) qu'avec les services techniques communaux. Le SEau et le SHAB n'ont pas marchandé leur réelle implication dans la formulation du projet. Ils ont mis à la disposition de l'équipe de rédaction toutes les informations et ont apporté les appuis nécessaires. La planification notamment des ouvrages d'AEP est basée sur les programmations communales existantes et a exploité les indicateurs disponibles ainsi que les avant-projets détaillés des AEV déjà réalisés grâce au soutien de l'AFD.

Un des défis majeurs auxquels l'équipe de formulation du projet devait faire face est la répartition entre les six (6) communes des fonds destinés à la réalisation des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable (AEV et FPM) et d'Hygiène et Assainissement de Base : latrines familiales et institutionnelles, Postes d'Eau Potable (PEP) et Dispositifs de Lavage des Mains (DLM).

C'est là que les communes, au lieu d'une répartition égalitaire ont opté pour une répartition qui a intégré la dimension « solidarité intercommunale » et c'est ce qui a permis à la commune de Ouessè, la seule commune du GIC n'ayant aucune infrastructure moderne d'AEP sur son territoire et où la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) était aussi absente, de se doter en plus des ouvrages d'Hygiène et d'Assainissement de Base (HAB), de la plus grosse AEV. Cette commune a ainsi bénéficié à elle seule de presque le tiers (28%) des fonds destinés à la réalisation des infrastructures bien que la contrepartie annuelle au projet soit la même pour toutes les communes. Le PIEPHA-C devient ainsi un exemple original et unique de manifestation de la solidarité intercommunale dans un des secteurs vitaux du développement local que constitue l'AEPHA. Les autorités communales actuelles et futures devront au sein de leur association intercommunale qu'est le GIC, essayer autant que

faire se peut, pérenniser cette solidarité intercommunale dans d'autres secteurs. EAA-Bénin n'est pas laissée du reste au cours de la rédaction des différents documents du PIEPHA-C. Elle a été fortement sollicitée à fournir des informations spécifiques à l'HAB. Beaucoup de rencontres ont eu lieu avec les cadres de cette institution soit à son siège ou au siège de la SNV.

« Les Communes sont capables de faire preuve entre elles de solidarité agissante pour un développement équilibré au sein de leur intercommunalité tant qu'elles sont bien coachées et font confiance au partenaire qui les accompagne »

Soumission du dossier du PIEPHA-C et accord de l'Union Européenne

Outre la proposition technique, il fallait réunir une kyrielle de pièces administratives et financières. Les services administratifs et financiers des trois (3) structures du consortium s'y sont donc investis.

A la fin de ce gigantesque travail abattu par les unités techniques, administratives et financières, le dossier final est envoyé par DHL le **Vendredi 28 Mai 2010**, date limite pour qu'il puisse parvenir au siège de l'UE dans le délai fixé (voir en annexe 2 la facture et l'accusé de réception de DHL). Le dossier final comprend, outre certaines pièces administratives (numéros PADOR, déclaration du demandeur, déclarations de partenariat des autres membres du consortium, fiches d'identité, accord de siège SNV, etc.), six (6) documents essentiels à savoir :

- Annexe A : Formulaire de demande SNV-GIC-CREPA (actuelle EAA)
- Annexe B : Budget du projet
- Annexe C : Cadre logique du projet
- Annexe D : Entité légale du demandeur (SNV)
- Annexe E : Fiche Signalétique financier du demandeur (SNV)
- Annexe F : Synopsi SNV

Juste après l'envoi du dossier complet par DHL, la pression a chuté et toutes les personnes impliquées ont poussé un ouf de soulagement. Maintenant commença une autre période de stress : celle de l'attente de la réponse de l'UE. Elle durera jusqu'au **Vendredi 12 Novembre 2010** où la bonne nouvelle tomba et se répandit comme une traînée de poudre : « la proposition de projet PIEPHA-C soumise par le consortium SNV-GIC-CREPA est acceptée parmi 20 sur 2000 soumissions reçues de par le monde ». La joie et l'émotion étaient immenses et à leur paroxysme. Les efforts des uns et des autres ont été couronnés de succès. L'aventure dans laquelle s'étaient engagés la SNV et ses partenaires (GIC et CREPA, actuelle EAA) a connu un heureux aboutissement à la satisfaction de chacune des structures et de leurs cadres qui s'y sont investis. Une page vient d'être tournée, toutefois la non moins difficile commence : celle de la bonne exécution de ce joyau commun.

« L'union fait la force et peut être gage de succès »

Une mobilisation de ressources multipartenaires pour l'exécution du PIEPHA-C

Le coût total du projet PIEPHA-C a été estimé à Trois Millions Trois Cent Vingt Mille Trois Cent Vingt Euros (3 320 320 €), soit environ Deux Milliards Cent Soixante Dix Sept Millions Neuf Cent Quatre Vingt Quatre Mille (2.177.984.000) Francs CFA. La SNV, demandeur et ses partenaires/bénéficiaires que constituent les six (6) Communes des Collines réunies au sein du GIC se sont engagés à mobiliser Huit Cent Trente Mille Quatre-vingt Euros (830 080 €), soit environ Cinq Cent Quarante Quatre Millions Quatre Cent Quatre Vingt Seize Mille (544.496.000) Francs CFA, représentant les 25% de contribution exigés par l'Union Européenne. Aussi la contribution du bailleur de fonds (Union Européenne) s'élève-t-il à Deux Millions Quatre Cent Quatre-vingt-dix Mille Deux Cent Quarante Euros (2 490 240 €), soit environ Un Milliard Six Cent Trente Trois Millions Quatre Cent Quatre Vingt Huit Mille (1.633.488.000) Francs CFA.

Force est de signaler que les six (6) Communes des Collines ont pris formellement en session de conseil communal des engagements de libérer annuellement chacune, Quinze Millions (15.000.000) de Francs CFA sur quatre (4) ans comme contrepartie à la mise en œuvre du PIEPHA-C (voir en annexe 3 un exemple de délibération et d'engagement de co-financement d'une Commune). Il est heureux de faire remarquer que les Communes des Collines ont globalement respecté cet engagement financier non moins important quoique des retards dans son paiement aient été enregistrés chaque année. Les retards les plus patents ont été observés au niveau des Communes de Glazoué et de Savè pour la dernière tranche.

Mise en œuvre du PIEPHA-C: renforcement de la Maîtrise d'Ouvrage communale et de l'intercommunalité

L'exécution des projets communaux se fait sous maîtrise d'ouvrage communale mais dans une dynamique intercommunale et dans le respect des textes et lois de la décentralisation.

Dans la mise en œuvre du PIEPHA-C, la maîtrise d'ouvrage est du plein ressort des Communes. L'Unité de Conduite Opérationnelle (UCO) joue le rôle d'appui conseil aux Communes.

En effet, le choix des localités d'intervention s'est le plus que possible fait sur la base des programmations communales.

Les cadres du STI/GIC, de EAA-Bénin et de la SNV-Bénin apportent leur appui-conseil aux communes durant tout le processus allant de la passation

de marchés à la réception des ouvrages et au suivi de leur exploitation / entretien et gestion.

Les communes ont été fortement accompagnées lors des phases d'études préliminaires et complémentaires, d'élaboration des cahiers de charges techniques pour la réalisation des ouvrages, de suivi du processus de passation de marchés.

Les phases de lancement d'avis d'appels d'offres, de dépouillement et d'analyse ont été très souvent faites de manière groupée. Ainsi, pour l'élaboration des Plans d'Hygiène et Assainissement Communal (PHAC) et la réalisation des ouvrages d'AEP simples et complexes, les différents acteurs communaux ont convenu que ces phases soient réalisées à une échelle intercommunale. Des commissions mixtes de dépouillement et d'analyse des offres ont été constituées au sein desquelles chacun des Maires des Communes concernées a désigné ses représentants. Ces derniers sont obligatoirement membres des commissions communales de passation de marchés publics des Communes concernées. Les résultats des travaux de dépouillement et d'analyse des offres sont présentés à la personne responsable des marchés publics de chacune des Communes concernées pour avis.

Cette démarche intercommunale adoptée pour la passation de certains marchés a permis de réaliser des économies d'échelle (DAO unique à allotissement multiple, AAO unique, commission d'évaluation des offres unique), une meilleure mise en concurrence des prestataires, un gain de temps, le renforcement de capacités des acteurs, le partage d'expériences et le renforcement de la cohésion et de la dynamique intercommunale.

La SNV-Bénin, représentant du bailleur de fonds donne sur demande au Maire, un avis de non objection avant que le contrat ne soit conclu avec le prestataire adjudicataire. Ce dispositif a notablement renforcé la transparence dans les procédures de passation de marchés et la bonne gouvernance.

Par ailleurs, le paiement des prestataires s'effectue par les Receveurs Percepteurs des Communes concernées.

Le GIC a la charge de s'assurer de la régularité des dépenses engagées par les Communes et de la collecte des pièces justificatives des paiements effectués par elles.

Cette activité de pré collecte et de vérification permet de minimiser les éventuels risques liés à une mauvaise gestion comptable et financière (dépenses inéligibles, pièces non conformes,) et de s'assurer du respect des procédures et conditions de mise à disposition des tranches de fonds.

Les services déconcentrés de l'Etat ont été systématiquement associés aux activités de mise en œuvre du PIEPHA-C et ont apporté leur assistance conseil aux Communes. La collaboration avec le SEau et le CDC-HAB a été

consolidée et les membres du consortium sont mieux associés aux différents événements (ateliers, séminaires, formations, etc.) qui sont organisés dans le secteur.

L'intercommunalité a servi de cadre de renforcement de capacités et de concertation des chefs de services communaux sur des dossiers techniques (élaboration de dossiers de consultation, visite de site). Elle a permis de gagner du temps et de faire des économies d'échelle dans la réalisation de certaines activités du PIEPHA-C (processus de passation des marchés, acquisition de pompes les FPM exécutés au profit des communes de Savè et Glazoué au niveau de la Direction Générale de l'Eau).

Les annexes 4 et 5 présentent le point des ouvrages d'Approvisionnement en Eau Potable puis d'Hygiène et d'Assainissement réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du PIEPHA-C

« La maîtrise d'ouvrage communale dans une dynamique intercommunale a permis de gagner du temps, de réaliser des économies d'échelles et constitue une source d'émulation entre les Communes »



Séance d'ouverture des offres en commission mixte intercommunale

Un mécanisme financier participatif et itératif pour le PIEPHA-C

Le mécanisme financier du PIEPHA-C a été convenu de manière participative (concertations entre RP, CSAF, GIC, Préfecture, et SNV) en s'inspirant des expériences en finances locales de chacun de ces intervenants. Sa conception visait à s'assurer de la célérité, de la traçabilité et de la sécurisation des opérations de transferts de fonds qui devaient être faites en direction des Communes (voir en annexe 6 le mécanisme financier final du PIEPHA-C). Suite à des démarches menées par la SNV auprès de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), les autorités ont recommandé la demande d'ouverture d'un compte spécifique de transfert des fonds du PIEPHA-C. La demande introduite par le GIC a abouti effectivement à la création d'un compte spécifique dans les livres de la DGTCP avec des numéros de compte spécifique pour chaque Recette Perception. En réponse à des appels de fonds du GIC, la SNV transfère les fonds dans un compte ouvert dans une banque primaire. Suite aux procédures de passation de marché, par ordre de virement vers le compte de la Commune à la DGTCP, le GIC demande au gestionnaire de son compte de transférer le montant indiqué dans une matrice de répartition aux Communes bénéficiaires. Ce mécanisme financier enfin retenu a connu un succès mitigé. Sa mise en œuvre a révélé certains blocages, notamment les longs délais de transferts. Pour preuve, la première tranche de fonds transférés en 2013 à la Commune de Savé a mis pratiquement un an pour parvenir dans les caisses de la Recette Perception. N'eut été la vigilance du Chef Service Eau et Assainissement (C/SEA) de Savé à l'époque, ils ne seraient peut-être jamais parvenus à la Commune parce que perdus dans les méandres du SIGFIP.



Séance de concertation de l'UCO/PIE-PHA-C avec les C/SAF et RP sur le mécanisme financier

Face à ces difficultés, des modifications ont été chemin faisant, apportées à ce mécanisme pour l'améliorer. Pour garantir la célérité des opérations de transfert, au lieu que les fonds passent par le biais de la DGTCP pour être transférés dans les comptes des Recettes Perceptions des Communes, ils sont directement virés à ces dernières quitte à ce que l'information remonte à la hiérarchie.

Suite à ces modifications, on a pu constater que les délais enregistrés entre les transferts de fonds et les paiements auxquels ils sont destinés ont été considérablement réduits. La durée moyenne étant aujourd'hui de 72 heures.

L'intercommunalité a favorisé la concertation entre RP, C/SAF et membres du consortium pour retenir le mécanisme de transfert de fonds au profit des Communes. Elle a aussi permis d'évaluer la mise en œuvre du mécanisme initialement retenu et d'y apporter au fur et à mesure des améliorations.

« Malgré toutes les professions de foi des autorités centrales, le mécanisme financier de transfert de fonds aux Communes via la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique présente encore bien d'insuffisances quant à la célérité des opérations »

Un cadre institutionnel assez original de mise en œuvre du PIEPHA-C

Le montage institutionnel du PIEPHA-C a déjà posé les bases d'une étroite collaboration entre les structures et les acteurs du secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement (AEPHA). Le PIEPHA-C est donc conçu dans l'esprit d'une forte collaboration inter organisationnelle et sa mise en œuvre n'est que la concrétisation de l'ancrage entre les parties prenantes de cette initiative. Cette collaboration est l'œuvre de plusieurs institutions et acteurs et constitue une des conditions essentielles de réussite du PIEPHA-C.

La collaboration inter institutionnelle est le reflet d'une coopération entre plusieurs institutions soucieuses de mener à bien les activités du PIEPHA-C. Il s'agit notamment de :

- ✓ Les collectivités locales décentralisées que sont les Mairies ;
- ✓ Les structures étatiques que sont : la Préfecture, la Direction Générale de l'Eau, la Direction Départementale de l'Energie et de l'Eau, le Service de l'Eau, la Coordination Départementale de la Composante Hygiène et Assainissement de Base (autrefois SHAB), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Recette des Finances, les Recettes Perceptions, les Circonscriptions Scolaires ;
- ✓ Les institutions locales et internationales que sont : le Groupement Intercommunal des Collines (GIC), l'Union Européenne (UE), l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV) et l'Agence pour l'Eau et l'Assainissement pour l'Afrique (EAA).

Le point d'ancrage de la collaboration entre ces différents acteurs est leur ambition commune à fournir aux populations cibles de l'eau potable et à assainir leur cadre de vie. Dans cette collaboration, les communes sont au cœur des actions pour pouvoir assumer leur prérogative de maîtrise d'ouvrage communale. Les différentes institutions partenaires sont guidées par le sens du travail bien fait en vue d'atteindre les résultats attendus. Le cadre de cette collaboration a permis le renforcement de la dynamique et de la cohésion de groupe. Elle a aussi permis une meilleure coordination des activités au sein du groupe. Cette collaboration s'est traduite par des rencontres diverses comme :

- ✓ Comité de Pilotage qui se réunit une fois par an sous l'égide du Préfet des Départements du Zou et des Collines pour évaluer les rapports d'activités et financiers de la période finissante et valider la nouvelle planification des activités et des finances pour la prochaine tranche ;
- ✓ Des réunions mensuelles de planification et de suivi des activités de l'unité de conduite opérationnelle du projet ;
- ✓ La participation / contribution aux cadres de concertations au niveau départemental et communal comme le Groupe de Travail Décentralisation Eau et Assainissement (GTDEA) et le Comité Communal Eau et Assainissement (CCEA) ;
- ✓ Les divers ateliers (définition du mécanisme financier, suivi & évaluation participatif, système de suivi & évaluation du projet, etc.);
- ✓ Les diverses rencontres d'échange avec les acteurs communaux;
- ✓ Les missions de supervisions et/ou de suivi.

(Voir en annexe7 les schémas du montage institutionnel du PIEPHA-C)



**Atelier de lancement du PIEPHA-C,
Novembre 2011**



**Session du Comité de pilotage
PIEPHA-C**

Promotion de l'artisanat local et renforcement l'entreprenariat local par le PIEPHA-C

Un grand nombre d'entrepreneurs n'étaient pas intéressés par les marchés lancés dans le cadre de la réalisation des ouvrages d'hygiène et d'assainissement pour diverses raisons :

- ✓ Les ouvrages d'hygiène et d'assainissement promus par le PIEPHA-C sont à faible coût ;
- ✓ La quantité des ouvrages à réaliser annuellement par commune n'est pas consistante ;
- ✓ La réalisation exige pour la plupart la participation des bénéficiaires de ces ouvrages ;

ce qui a limité la participation des entreprises aux différents marchés. D'où le recours à l'approche tâcheronnat utilisée dans le mécanisme de passation des marchés. Pour favoriser cette approche, les artisans maçons ont été préalablement formés par l'équipe UCO à la construction des diverses infrastructures d'hygiène et d'assainissement.

L'approche tâcheronnat a consisté à élaborer les dossiers de demande de cotation de manière à permettre à ces derniers de soumissionner. Les pièces demandées dans ces dossiers sont :

- Le numéro IFU ;
- La copie légalisée de la carte d'identité nationale ;
- L'attestation de participation à la formation ;
- Les références spécifiques à leur identification dans leurs localités de résidence.



Vue de côté, de face et de derrière des modules de latrines familiales ECOSAN entièrement réalisées par les artisans maçons locaux

Elle a permis d'utiliser la main d'œuvre locale constituée par les artisans maçons, soudeurs et plombiers. N'ayant pas une assise financière qui leur permet d'obtenir de gros marchés, ces petites réalisations leur ont servi de renforcement de capacités pour se constituer en de véritables entrepreneurs. C'est le cas d'un artisan maçon de la Commune de Glazoué qui avec l'appui des agents communaux est devenu aujourd'hui un véritable entrepreneur suite à l'exécution d'un marché en tâcheronnat. Il ressort de cette situation qu'il y a nécessité de :

- Renforcer les capacités des artisans locaux aux procédures de contractualisation et de réalisation de marchés publics ;
- Adapter les prochains codes de passation des marchés à la promotion de la main d'œuvre locale ;
- Impliquer davantage des Receveurs Percepteurs dans le processus de passation des marchés dans les Communes.

Un système de suivi et évaluation du PIEPHA-C éminemment participatif

Le PIEPHA-C a été exécuté par le consortium SNV-GIC-EAA. La SNV-Bénin, Représentant du Bailleur principal qu'est l'Union Européenne en a assuré la coordination. Pour s'assurer de la prise en compte de la nécessité de faire jouer le rôle de maître d'ouvrage par les Communes bénéficiaires, tout en prenant le minimum possible de risques, le consortium (SNV GIC EAA) en charge de la mise en œuvre du projet a imaginé la mise en place d'un cadre de suivi et évaluation participatif impliquant les acteurs clés au sein de structures ad' hoc. Ainsi, la coordination du projet s'est appuyé sur :

- L'Unité de Conduite Opérationnelle (STI/GIC, SNV et EAA) qui se réunit une fois par mois pour l'évaluation de la mise en œuvre et la planification des activités, facilitant le processus de renforcement des capacités, de partage d'expériences et d'apprentissage entre les cadres des institutions membres du consortium de mise en œuvre du PIEPHA-C;
- Les équipes opérationnelles (C/ST, C/SEA, C/SAF, C/SDLP) au niveau de chacune des Communes bénéficiaires qui assurent le suivi et l'accompagnement de proximité ;
- Les agents d'intermédiation sociale (ImS) recrutés par les Communes qui assurent, avec l'appui du chargé de mission ingénierie sociale du STI/GIC, l'accompagnement des communautés dans le processus d'adoption des bonnes pratiques dans le domaine de l'eau, de

l'hygiène et de l'assainissement. Le chargé de mission ingénierie sociale assure également l'intermédiation entre les communautés à la base et les Administrations Locales ;

- Les Maires qui assurent leur rôle régalien de Maître d'ouvrage.

Il convient aussi de noter que le suivi de l'exécution des activités du projet s'est fait aussi sur la base de rapports annuels d'activités et financiers adressés à l'UE et qui présentent l'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations ainsi que les recommandations des réunions du comité de pilotage. De même, la Délégation de l'Union Européenne, représentant du bailleur de fonds effectue périodiquement des missions de suivi du projet. C'est le lieu pour l'UE de constater l'état d'avancement de l'exécution du projet, de s'enquérir des difficultés rencontrées par le consortium en charge de la mise en œuvre et de prodiguer des conseils pour la suite. Ces missions ont permis aussi à la Délégation de l'UE d'apprécier les requêtes introduites par le demandeur tout au long de la mise en œuvre du projet et d'y répondre favorablement dans la mesure du possible.

Aussi, faudra-t-il noter qu'un certain nombre de dispositifs ont été mis en place pour assurer un meilleur suivi et évaluation du projet. Il s'agit essentiellement de :

- L'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières et comptables du PIEPHA-C ;
- La mise en place d'un système assorti d'un manuel de suivi et évaluation du PIEPHA-C ;
- L'organisation d'un atelier de suivi et évaluation participatif qui a réuni tous les acteurs clés impliqués dans la mise en œuvre du projet, à défaut de commanditer une mission d'évaluation à mi-parcours ;
- Le recours systématique aux avis de non objection de la SNV avant la mise en œuvre des sous-projets par les Communes ;
- La réalisation des audits financiers annuels du projet tel qu'exigé par l'UE.

ANNEXES

Annexe 1: Planning du processus de rédaction de la proposition de projet PIEPHA-C

Planning des activités pour la suite processus rédaction projet CREPA-SNV-GIC Facilité Eau UE 2010

N°	Intitulé	Responsable	Délai
1.5	Vue d'ensemble (1P)	Thierry	Avant 19 mai 2010
1.6	Pertinence de l'action (5P)	Denis	Avant 19 mai 2010
1.7	Description de l'action et de son efficacité (8P)	Mouftaou	Avant 19 mai 2010
1.8	Méthodologie (2P)	Justin	Avant 19 mai 2010
1.9	Durée et plan d'action indicatif pour mise en œuvre de l'action	Thierry	Avant 19 mai 2010
1.10	Durabilité (3P)	Mouftaou	Avant 19 mai 2010
1.11	Cadre logique (3P)	Thierry	Avant 19 mai 2010
2	Budget	Thierry	Avant 19 mai 2010
3	Source de financement	Thierry	Avant 19 mai 2010
4	Expériences d'actions similaires du demandeur	Mouftaou	Avant 19 mai 2010
	Enregistrement du GIC dans PADOR	Denis, Justin	Avant 19 mai 2010
	Envoi note succincte au CREPA, à la direction SNV	Thierry	Au plus tard le 17 mai 2010
	Etablir liste des documents administratifs et les envoyer aux structures concernées	Thierry	Au plus tard le 17 mai 2010
	Préparer les documents administratifs nécessaires pour le demandeur et les partenaires	GIC (Denis) SNV (Geert-Laure) CREPA (Simplice)	Du 17 au 21 mai 2010
	Mise en commun des contributions individuelles et analyse de cohérence du 1 ^{er} draft proposition complète	Mouftaou	Le 20 mai 2010
	Finalisation du 1 ^{er} draft proposition complète	GIC (Denis, Justin) SNV (Mouf-Thierry)	21 et 22 mai 2010 (Dassa)
	Envoi 1 ^{er} draft proposition complète au CREPA, à la Direction SNV	SNV (Thierry)	Le 23 mai 2010
	Réception observations/amendements sur note succincte et 1 ^{er} draft proposition complète	-GIC (Justin-Denis) -CREPA (Hector-Simplice) -SNV (Geert, Guy, Laure, DN)	Le 25 mai 2010
	Discuter avec CREPA des éléments de collaboration et formaliser son adhésion selon les orientations proposées	SNV (Thierry Yabi - François Afoudah)	Le 25 mai 2010 (CREPA-Cotonou)
	Finalisation note succincte, proposition complète, budget et autres annexes	GIC (Denis, Justin) CREPA (Hector-Simplice-Rep Résident) SNV (Mouf-Thierry-Geert, Guy, François, Laure, DN)	Le 26 mai 2010 (SNV-Cotonou)
	Récupérer l'engagement écrit formel des Communes (Denis propose un modèle)	Denis	Avant 21 mai 2010
	Envoi du dossier de projet à l'UE	SNV (Geert-Guy)	27 mai 2010

Annexe 2: Facture et accusé de réception de DHL

Site de ce site: <http://www.dhl.com>

33 3476 2631

BRU

<p>Titulaire : <input checked="" type="checkbox"/> Expéditeur <input type="checkbox"/> Destinataire <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Recipient</p> <p>Numéro de compte : <u>33332150</u></p> <p>Adresse de l'expéditeur (voir le verso) : <u>SNV BENIN</u></p> <p>Code postal : <u>01018 COTONOU</u></p> <p>Adresse de destination (voir le verso) : <u>ADMIN DOCUMENTS</u></p> <p>Code postal : <u>125 21 23 4142</u></p> <p>Titulaire : <u>COMMISSION SUPPLEMENTAIRE</u></p> <p>Adresse de destination (voir le verso) : <u>OFFICE DE LOGEMENT</u></p> <p>Code postal : <u>01018 BUREAU 2-4, 2/10</u></p> <p>Adresse de destination (voir le verso) : <u>AVENUE DU BOURG</u></p> <p>Code postal : <u>01018 BUREAU 2-4, 2/10</u></p> <p>Titulaire : <u>BELGIQUE</u></p> <p>Code postal : <u>125 21 23 4142</u></p>	<p>Dimensions (cm) : <u>110</u> x <u>110</u> x <u>0</u></p> <p>Poids (kg) : <u>1.10</u></p> <p>Contenu : <u>Admin Documents</u></p> <p>Assurance : <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui</p> <p>Signature : <u>[Signature]</u> Date : <u>28/05/2010</u></p>	<p>Service : <input type="checkbox"/> Standard <input type="checkbox"/> Express</p> <p>Options : <input type="checkbox"/> Signature <input type="checkbox"/> Recipient <input type="checkbox"/> Return <input type="checkbox"/> Insurance <input type="checkbox"/> Other</p> <p>Code de destination : <u>BRU</u></p> <p>Code de service : <u>117957</u></p> <p>Code de destination : <u>01018</u></p> <p>Code de service : <u>21018</u></p>
--	---	---

DHL INTERNATIONAL BENIN
 LOT N° 23 PATTE D'OIE
 OS B.P. : 2147 - COTONOU
 TÉL. : 21 30 10 85 - 21 30 13 14 - 21 30 13 03 - 21 31 75 70
 N° INSAE 294720018666

DHL PAID

Date 28/05/2010

REÇU N° 107142 A

BPF [Redacted]

Reçu de la Société SNV Benin

La Somme de 117957 FCFA (Cent quarante Sept mille neuf cent cinquante Sept francs)

Pour règlement de AOB 3334762631

Réglementé par Espèce Chèque N° _____ Tiré sur _____

Nom et Signature du Représentant DHL : [Signature]

DHL PAID

Delivery date:	31.05.2010	Service Center:	BRU1000	Invoice House ID:	BEG2 A	Order ID:	0025
----------------	------------	-----------------	---------	-------------------	--------	-----------	------

Delivery sheet

Organisation	P	AMB / Pos	ORG	Intention	Pos	Pkt	Weight	Change	Time	CP	Print Status	Signature
1 BOBORD UNIM AV DU BOUQUET 1	T	31641733360	MAD		1	1	4.7					
2 EUROPEAN COMMISSION	U	4771337772	MMA		1	1	4.2					
3 AVENUE DU BOUQUET 1	U	3362011203	CDS		1	1	3.0					
4 MA		230781001			1	1	0.9					
5 COMMISSION	T	196091466	ROM		1	1	0.9					
6 AVENUE DU BOUQUET 1	U	2811281110	MAD		1	1	28.05.2010					
7 COMMISSION EUROPEENNE	U	231176201	COO		1	1	4.0					PAS CEE
8 EUROPEAN COMMISSION	T	422828460	MAD		1	1	0.9					
9 AVENUE DU BOUQUET 1	U	312018214	CRV		1	1	1.1					
10		146484974			1	1	0.9					
11 EUROPEAN COMMISSION	O	1430714461	SOE		1	1	1.9					
12 RUE DE FRODOUCA	B	167306094	ZMG		1	1	28.05.2010					
13 EUROPEAN COMMISSION	D	286128774	CRD		1	1	1.0					
14 EUROPEAN COMMISSION	U	179450283	KTW		1	1	2.0					
15 EUROPEAN COMMISSION	B	208111762	MAD		1	1	3.0					
16 COMMISSION EUROPEENNE	D	3335312215	QUA		1	1	1.9					
17 EUROPEAN COMMISSION	U	4111812800	DCM		1	1	2.9					
18 EUROPEAN COMMISSION	U	142282744	LSB		1	1	28.05.2010					MAISE

319528210 BRU BEG2 A 08

Laurent Tertignac
31 MAI 2010
RD 54968007

Schwermet:	16	Risikv Schwerm:	162
Wegsch:	34.4	Risikv Wegsch:	159.9
Phosph:	16	Risikv Phosph:	182

Annexe 3: Délibération et engagement de co-financement type d'une Commune

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DE LA DECENTRALISATION,
DE LA GOUVERNANCE LOCALE, DE L'ADMINISTRATION
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEPARTEMENT DES COLLINES

COMMUNE DE OUESSE

Délibération du Conseil Communal N° 41/2010/C-D/SG-SAG
du 13 mai 2010 portant adhésion au projet Eau, Assainissement et
Promotion de l'Hygiène pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement
financé par l'Union Européenne dans le cadre de « Facilité ACP-UE pour
l'Eau »

Président de séance : Monsieur Samuel TAÏO

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe ADOUHOUN

Le Conseil Communal de Ouessè,

Régulièrement convoqué et réuni en séance publique le 13 mai 2010,

Le quorum étant atteint ainsi que l'atteste la liste des présences jointe au
compte rendu de la réunion.

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999, portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999, portant régime financier des communes en République du Bénin ;
- Vu l'ordonnance n°2010-01 du 1^{er} janvier 2010 portant loi de finances pour la gestion 2010 ;
- Vu le décret 2001-414 du 15 octobre 2001, fixant le cadre général du règlement intérieur du Conseil Communal ;
- Vu l'arrêté n° 4/087/PDZ-C/SG-STCCD du 5 juin 2008, portant constatation des résultats des élections du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ouessè ;

- Vu le procès verbal de la réunion de concertation des Maires des communes du Département des Collines en date du 3 mai 2010 ;
- Vu le compte rendu de la session extraordinaire du conseil communal de Ouessè du 13 mai 2010 ;

Ayant suivi les explications sur le projet Eau, Assainissement et Promotion de l'Hygiène pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le cadre de « Facilité ACP-UE pour l'Eau » ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil communal à l'unanimité

DECIDE

Article 1^{er} : La commune de Ouessè adhère au projet Eau, Assainissement et Promotion de l'Hygiène pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le cadre de « Facilité ACP-UE pour l'Eau ».

Article 2 : La commune de Ouessè s'engage à mobiliser sa contrepartie financière de 15 millions par an et pendant quatre ans pour la mise en œuvre de ce projet. Cette contrepartie financière sera inscrite au budget communal.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération après approbation de l'autorité de tutelle.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communal.

Ouessè, le 13 mai 2010

Ampliations :

- PDZ-C :01
- Conseil Communal :19
- SG :01
- SAF :01
- RP :01
- GIC :01
- Chrono :02
- Archives :02



Le Maire

[Signature]
Samuel TAÏO

ENGAGEMENT DE COFINANCEMENT

Vu le résultat de la concertation des maires des communes membres du Groupement Intercommunal des Collines en date du 03 mai 2010 donnant l'avis favorable au partenariat avec la SNV-Bénin pour soumissionner à l'appel à proposition pour la Facilité Eau 2010 de l'Union Européenne

Vu la délibération du conseil communal en date du 18 mai 2010 donnant avis favorable de participer au projet

Nous avons lu et approuvé le contenu de la proposition présentée à la Commission Européenne. Nous confirmons que, si le projet est retenu pour le cofinancement par la Commission Européenne, nous allons cofinancer l'action avec un montant de 15 000 000 F CFA (22867,3526 €) par an sur une période de 4 ans, soit un total de 60 000 000 F CFA (91469,4103 €). Nous-nous engageons à inscrire chaque année dans le budget de notre institution le montant indiqué et à mobiliser les ressources correspondantes.

Cette déclaration de cofinancement est soumise aux règles de gestion financière, budgétaire et de programmation de notre commune.

Intitulé de la proposition	Projet Intercommunal de l'accès durable à l'Eau Potable et aux systèmes améliorés d'hygiène et assainissement dans les Collines
Nom	AKOBI K. Innocent
Organisation	Commune de BANTE
Fonction	Maire
Signature	
Date et lieu	Bantè, le 20 mai 2010

Annexe 4: Point des ouvrages d'approvisionnement en eau potable réalisés

AEV réalisés

Communes	Localités	Volume château d'eau (m3)	Nbre stations de pompage	Nbre stations de traitement	Nbre BF	Nbre BP	Longueur du réseau (Km)	Année de réalisation
Bantè	Okouta-Ossé	20	1	0	5	2	5,987	2013
Glazoué	Hoco	20	1	0	4	4	1,79	2013
Ouessè	Ouessè-Centre	140	3	3	15	22	23,5	2014
Savalou	Djalloukou-Djallouma	40	2	1	7	4	5	2015
Dassa-Zoumé	Tré	40	1	1	12	8	12	2015

BF: Borne fontaine

BP: Branchement particulier

FPM réalisés à Glazoué

N°	Localisation de l'ouvrage		
	Arrondissements	Villages	Localités
1	AKLAMP	Geotidoho	Geotidoho
2	AKLAMP	Fifadji	Fifadji
3	AKLAMP	Zoungouègo	Zoungouègo
4	AKLAMP	Dokpondoho	Dokpondoho
5	AKLAMP	Klimadje	Klimadje
6	AKLAMP	Longbondjin	Longbondjin
7	AKLAMP	Angola-Vossa	Angola-Vossa
8	AKLAMP	Ahossidoho	Ahossidoho
9	AKLAMP	Georgedoho	Georgedoho
10	AKLAMP	Centredji	Centredji
11	AKLAMP	Gnantodji	Gnantodji
12	AKLAMP	Lohoué-Lohouédji	Lohoué-Lohouédji
13	AKLAMP	Tognondoho	Tognondoho
14	AKLAMP	Djanmandji	Djanmandji
15	ASSANTE	Hlayanvogoudo	Hlayanvogoudo
16	ASSANTE	Djazlissopka	Djazlissopka
17	MAGOUMI	Banigbé	Banigbé
18	THIO	Kpota	Kpota
19	THIO	Gbandorou	Gbandorou
20	ZAFFE	Offè	Offè

FPM réalisés à Savè

N°	Localisation de l'ouvrage		
	Arrondissements	Villages	Localités
1	ADIDO	Issalè Otoun	Ferme Adido
2	ADIDO	Kingou	Sourou Léré CEG 3
3	BONI	Tchougbe	Igbo Okoun
4	BONI	Tchougbe	Doutchi
5	KABOUA	Alafia	Omonlè
6	KABOUA	Montèwo	Gah Akékée II
7	KABOUA	Montèwo	Zankoumado
8	KABOUA	Oké OLoui	Tchayagbangba
a	KABOUA	Okounfo	Tchintchin ADJOBO
10	KABOUA	Atèssè	Gaah AALE
11	OFFE	Dani	Gah El Hadj Bani
12	OFFE	Dani	Gah Manou
13	OFFE	Gobé	Lékokpon
14	OFFE	Ayédjoko	Woto
15	OKPARA	Djabata	Owodé Agbo
16	OKPARA	Oké Owo	Ayédero II
17	OKPARA	Monka	Gbagba
18	PLATEAU	Kpabayi	Atchiboyi I
19	PLATEAU	Kpabayi	Atchiboyi II
20	PLATEAU	Kpabayi	Baah Otcho 1
21	PLATEAU	Kpabayi	Boubou Carrière
22	SAKIN	Ouoghi Centre	Agbéhou
23	SAKIN	Ouoghi Centre	Olagbala
24	SAKIN	Ouoghi Centre	Sourou Léré
25	SAKIN	Ouoghi Gare	Okpotokou
26	SAKIN	Ouoghi Gare	Nonminonmi
27	SAKIN	Ouoghi Gare	Ogbon II (Omo Iya)
28	SAKIN	Ouoghi Gare	Gohoungossou
29	SAKIN	Ouoghi Gare	Okpotokou Gogossoun
30	SAKIN	Ouoghi Centre	Bèssè Okoutago

Annexe 5: Point des ouvrages d'hygiène et d'assainissement réalisés

Communes	Arrondissements	Villages/EPP	LI	LF EcoSAN	LF Moz	PEP	DLM
Bantè	Pira	Okouta-Ossé		4	11		
	Agoua	Cloubou		4	22		
	Atokolibé	Atokolibé		8	11		
	Bobè	Assaba		0	11		
	Atokolibé	EPP Maloumi	1				
	Pira	EPP Okouta-	1				
	Pira	EPP Agbon-	1				
	Bobè	EPP Aguélé	1				
	Gouka	EPP Kpala-Inan	1				
	Pira	EPP Adjadji	1				
	Lougba	EPP Adjongni	1				
	Gouka	EPP	1				
	Pira	EPP Okéowo	1				
	Gouka	EPP Gouka	1				
Total des ouvrages HAB réalisés			10	16	55	48	48
Dassa-Zoumé	Lèma	Zakoumado		5	10		
	Kèrè	Igoho		5	20		
	Tré	Lèma-Tré ³		0	0		
	Akoffodjoulé	Akoffodjoulé ⁴			0		
	Dassa II	EPP Akpari	1				
	Paouignan	EPP Domè	1				
	Tré	EPP Eyinkè	1				
	Paouignan	EPP Gounsoé	1				
	Kpingni	EPP Fita	1				
Total des ouvrages HAB réalisés			5	10	30	48	48
Glazoué	Thio	Hoco		4	10		
	Magoumi	Ogrin		4	20		
	Sokponta	Akouègba		8	10		
	Zafé	Zafé		0	10		
	Magoumi	EPP Ihai/B	1				
	Gomé	EPP Haya	1				
	Aklankpa	EPP Kpodjikiki	1				
	Sokponta	EPP Oké-	1				
	Assanté	EPP Assanté-	1				
Total des ouvrages HAB réalisés			5	16	50	48	48

³ 10 LF Mozambique et 5 LF EcoSAN An 3 sont en cours de réalisation à Lèma-Tré(Commune de Dassa-Zoumé)

⁴ 10 LF Mozambique et 5 LF EcoSAN An 4 sont en cours de réalisation à Akoffodjoulé (Commune de Dassa-Zoumé)

Communes	Arrondissements	Villages/EPP	LI	LF EcoSAN	LF Moz	PEP	DLM
Ouessè	Djègbé	Lokossa		4	10		
	Laminou	Laminou		4	20		
	Toui et Kèmon	Toui-Kèmon		8	10		
	Kilibo	Kilibo-Olata		0	10		
	Djègbé	EPP Lokossa	1				
	Tchalla-ogoï	EPP Agboro-	1				
	Laminou	EPP Gbémè	1				
	Toui	EPP Malété	1				
	Kèmon	EPP Owolafè	1				
	Total des ouvrages HAB réalisés		5	16	50	48	48
Savalou	Tchètti	Odo-Agbon		4	10		
	Logozohouè	Bamè		4	20		
	Kpataba	Lozin-Mondji		8	10		
	Gobada	Gobada		0	10		
	Tchètti	EPP Tchetti1/B	1				
	Kpataba	EPP Ekpa/A	1				
	Agbado	EPP Agbadogo	1				
	Logozohouè	EPP	1				
	Savalou-aga	EPP Lowo	1				
	Total des ouvrages HAB réalisés		5	16	50	48	48
Savè	BESSE	Igbodja		4	10		
	OFFE	Atchakpa ⁵		2	10		
	KABOUA	Kaboua		8	10		
	OKPARA	Monka		0	10		
	ADIDO	EPP Agbaboué	1				
	OFFE	EPP Dani	1				
	OKPARA	EPP Akon	1				
	SAKIN	EPP Bessé-	1				
	BONI	EPP Dangui/A	1				
	Total des ouvrages HAB réalisés		5	14	40	60	60
TOTAL GENERAL DES OUVRAGES HAB			35	88⁶	275⁷	300	300

⁵ 10 LF Mozambique et 2 LF EcoSAN An 2 sont en cours de réalisation à Atchakpa (Commune de Savè)

⁶ 12LF EcoSAN sont en cours de réalisation dont 2 à Atchakpa, 5 à Lèma-Tré et 5 à Akoffodjoulé

⁷ 32 LF Mozambique sont en cours de réalisation dont 10 à Atchakpa, 10 à Lèma-Tré et 10 à Akoffodjoulé

Annexe 6: Description du mécanisme financier final du PIEPHA-C

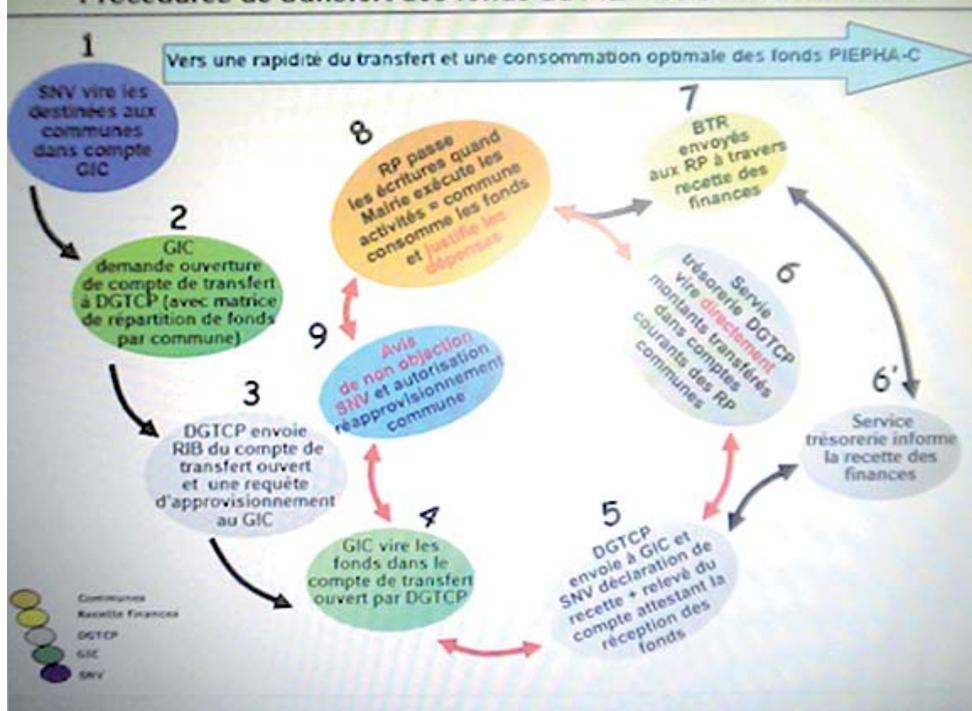
Le GIC et le CREPA sont les deux partenaires officiels directs de la SNV. La SNV ne doit donc pas transférer directement des ressources financières aux communes. Elle devra le faire via le GIC. Ainsi, le mécanisme financier retenu se présente comme suit:

1. La SNV vire les fonds destinés aux communes dans le compte bancaire spécial ouvert par le GIC
2. Le GIC adresse à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) une demande d'ouverture de compte de transfert de fonds accompagnée de la matrice de répartition de fonds aux communes bénéficiaires ainsi que des contrats de financement (GIC et communes)
3. La DGTCP envoie au GIC une requête d'approvisionnement de fonds en lui communiquant le RIB du compte de transfert ouvert à cet effet
4. Le GIC vire les fonds dans le compte de transfert ouvert par la DGTCP
5. La DGTCP envoie au GIC (et à la SNV) une déclaration de recette plus le relevé du compte attestant de la réception des fonds
6. Les Service de la Trésorerie de la DGTCP vire directement les fonds dans les comptes courants des Recettes Perceptions (RP) des Communes bénéficiaires et en informe le Receveur des Finances (RF). Les BTR sont envoyés aux RP à travers le RF. Les fonds sont normalement virés avant l'envoi des BTR.
7. Le Receveur Percepteur passe les écritures et en informe le Maire

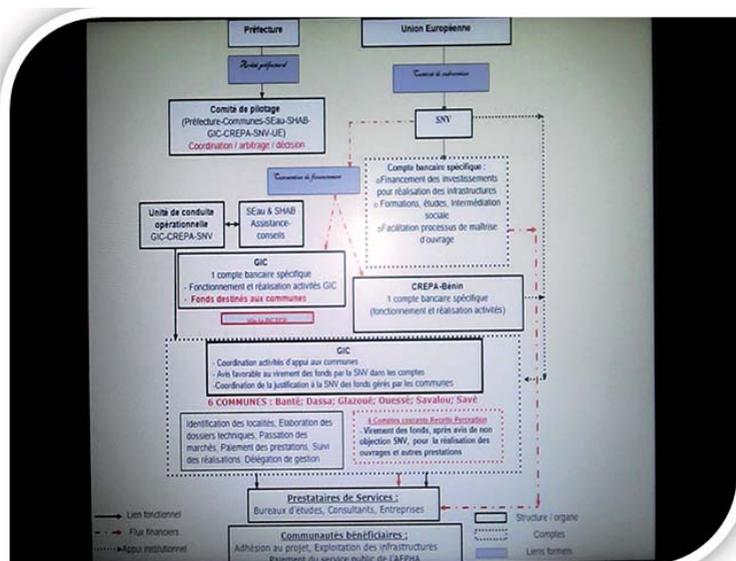
Les avantages du présent mécanisme financier sont entre autres :

1. Il respecte le cadre légal et garantit la traçabilité aussi bien au niveau du budget communal que du budget général de l'Etat. Les ressources une fois budgétisées deviennent des ressources de la commune
2. Il garantit la célérité des opérations et facilite la réalisation des Audits
3. C'est un mécanisme assorti de reporting et qui conforte la maîtrise d'ouvrage communale
4. Le report sur l'année N+1 permet à la commune de poursuivre normalement ses activités si elles n'étaient pas achevées en année N
5. Les Receveurs Percepteurs rendent compte régulièrement et font donc remonter les informations

Procédures de transfert des fonds du PIEPHA-C aux communes



Annexe 7: Schéma du montage institutionnel du PIEPHA-C



Comité de rédaction:

- **Erick JOHNSON**, Conseiller Senior WASH/SNV-Bénin
- **Mouftaou GADO**, Conseiller Senior WASH/SNV-Bénin
- **Denis AYENA**, Directeur Exécutif GIC
- **Adjobidoun KOUSSE**, Chargé de Mission Ingénierie Sociale GIC
- **Ulrich AWO-AFFOUDA**, Chargé de Mission Ingénierie Technique GIC
- **Alexis Babylas TOBADA**, Technicien EAA-Bénin, Chef d'Antenne Dassa-Zoumé
- **Fleuritas OUINSOU**, Technicien EAA-Bénin

Coordination de la rédaction:

- **Mouftaou GADO**, Conseiller Senior WASH/SNV-Bénin, PIEPHA-C Project Manager

